



COMMENT RESERVER (réservation conseillée)



À tout moment sur internet :

<https://jsp-sud-est-manceau.fr/vidегrenier.php>

- Ensuite envoyez votre coupon d'inscription à l'adresse :
videgrenier.jsp.sudestmanceau@gmail.com

Depuis le 26/04/2023 le règlement se déroulera le jour J sur place.

Besoin de renseignements : **06.52.60.68.43**

INSCRIPTION

Carte nationale d'identité N°:/...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....

Délivrée le :/...../.....

Par :

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :/...../.....

À :

Adresse :

Code postal :/...../...../...../.....

Ville :

Téléphone :/...../...../...../.....

Mail :@.....

TYPES D'OBJETS VENDUS :

LONG. EMPLACEMENT & TARIF : Particulier : 3m (9€) 6m (18€) 9m (27€)

(Cocher la case) Professionnel : 3m (15€) 6m (30€) 9m (45€)

ZONE SOUHAITEE : (Voir plan ci-contre => zone B, G ou O si pas de préférence. Zone T utilisée seulement si les deux autres sont complètes.)

RIVERAINS : si vous souhaitez exposer face à votre domicile, cochez cette case

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance et respecter le règlement ci-joint de la Manifestation le /..... / Signature :

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT
Régime social :
N° Registre du commerce :
Lettre :

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance et respecter le règlement ci-joint de la manifestation le /..... /



REGLEMENT



- Participation possible à ce vide grenier à la condition d'avoir réglé le coût de l'emplacement et toutes les pièces administratives demandées ci-contre par les organisateurs. **En cas d'absence de règlement la réservation ne sera pas prise en compte.**
- Conformément à l'article L310-2 du Code du commerce, les particuliers non-inscrits au registre du commerce sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.
- Engagement des exposants à respecter le numéro d'emplacement attribué le jour du vide grenier ainsi que les délimitations définies par les organisateurs.
- **Les véhicules seront interdits sur les emplacements** sauf autorisation exceptionnelle donnée par les organisateurs. **Le stationnement des véhicules devra se faire en dehors de l'enceinte du vide grenier.**
- **Entrée du vide grenier est interdite avant 6h00. L'installation des stands devra se faire de 6h00 à 7h30.** Au-delà, circulation des véhicules interdite dans l'enceinte du vide grenier jusqu'à 17h. **Un emplacement non occupé à 8h00 sera considéré comme libre.**
- Les enfants exposants devront être en présence d'une personne majeure en permanence et seront sous son entière responsabilité.
- Pas d'annulation possible ni aucun remboursement en cas d'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit), y compris en cas de mauvaises conditions météorologiques.
- Emplacements à tenir dans un parfait état de propreté. Interdiction de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelques objets que ce soit, aucun écart ne sera toléré.
- Chiens à tenir en laisse dans l'enceinte du vide greniers.
- Vente d'armes (de toutes catégories), d'animaux et de produits alimentaires/boissons strictement interdite.
- Engagement de chaque exposant à respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.
- Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, et dans ce cas aucun paiement ne sera encaissé.

VIDE GRENIER DES JSP DU SUD EST MANCEAU - 01/05/2022 - VIDE GRENIER DES JSP DU SUD EST MANCEAU - BRETELE LES PINS - 01/05/2022 - VIDE GRENIER DES JSP DU SUD EST MANCEAU

MANCEAU - BRETELE LES PINS

